

Rencontre amicale de Tumbling et mini-trampoline : règlement général de protection des données personnelles.

On entend par « le tumbling », la rencontre amicale de tumbling et mini-trampoline, objet de ce règlement.

On entend par organisateur :

La Société Royale de Gymnastique « Le Progrès » ASBL

8 rue d'Hermy, 5300 Andenne (Siège social)

On entend par secrétariat, les personnes désignées par l'organisateur pour les tâches suivantes :

- Réception et traitement des inscriptions
- Gestion des résultats le jour du tumbling
- Gestion de la transmission des résultats finaux après le tumbling

On entend par responsable de plateau et responsable technique, les personnes désignées par l'organisateur pour les tâches suivantes :

- Mise à jour et bonne application du règlement
- Gestion des juges
- Gestion des aléas de la compétition, des réclamations et des litiges

L'organisateur, par l'intermédiaire de son secrétariat, est amené à collecter les données suivantes :

Se rapportant aux participants :

- Nom
- Prénom
- Date de naissance
- Série et niveau sélectionné pour le tumbling
- Le choix d'être classé ou non parmi les gymnastes
- Résultats à chaque rotation
- Le droit à l'image des participants

Se rapportant aux clubs :

- Nom de la personne de contact
- Prénom de la personne de contact
- Nom du club se rapportant à la personne de contact
- E-mail de la personne de contact
- Téléphone fixe ou mobile de la personne de contact

Se rapportant aux juges :

- Nom
- Prénom
- Téléphone fixe ou mobile
- E-mail
- Possession ou non du brevet juge de la FfG

Ces données sont obtenues :

- Par le formulaire d'inscription envoyé par les clubs, ou leur personne de contact, au secrétariat de l'organisateur (format numérique excel ou numérique word)
- Dans le cas des Brevets de Jugement, par la liste publique des juges accrédités par la FfG

Ces données sont traitées dans les buts suivants :

- Collecter les données et les trier par niveau puis ordre alphabétique
- Réaliser l'horaire du tumbling sur base du nombre d'inscrits à chaque niveau
- Réaliser les programmes de la compétition mentionnant les participants, leurs niveaux ainsi que les séries qu'ils ont choisi de présenter
- Attribuer un numéro de dossard unique lors de la compétition permettant de les identifier facilement sur le plateau de compétition (pour les juges, le public, les organisateurs)
- Réaliser le classement, conformément au règlement de la rencontre, sur base de points récoltés à chaque rotation et attribués par les juges
- La réalisation de photos et vidéos de l'événement par une personne désignée en qualité de photographe par l'organisateur. Ces photos et vidéos seront ensuite partagées avec les clubs participants et ne servent en aucun cas de bénéfice supplémentaire au club. Les photos peuvent être utilisées dans les affiches et programme du tumbling des années suivantes.

Le secrétariat peut également être amené à traiter dans certains cas, les absences de certains gymnastes ainsi que leurs motifs (médical ou autre) afin de se conformer au règlement sur le point des absences non justifiées entraînant une amende au club participant.

Les données sont traitées :

- Par le secrétariat en ce qui concerne l'ensemble des données
- Par le responsable technique en ce qui concerne les données des juges et des clubs

et ce, sous la responsabilité de l'organisateur. L'organisateur n'est cependant pas responsable de l'exactitude des données transmises. Cette responsabilité repose sur la personne de contact qui peut cependant à tout moment faire corriger une donnée qui s'avérerait incorrecte.

Ces données ne sont utilisées que dans le cadre du Tumbling par l'organisation. Toutefois certaines sont transmises aux clubs après le tumbling par l'intermédiaire des classements finaux, au public par l'intermédiaire des programmes distribués lors de la rencontre. Ces données sont transmises au format « papier ». Elles ne peuvent plus être utilisées ou traitées, passé ce format. Ces données sont :

- Pour le programme, le nom, prénom, séries et niveau sélectionnés par les participants.
- Pour les classements finaux, le nom, prénom, séries et niveau sélectionnés par les participants ainsi que les résultats et les points finaux mis sous forme de classement par niveau.

Les données relatives aux photographies et vidéos réalisées lors du tumbling peuvent être conservées plusieurs années. Les données concernant les participants ne sont pas conservées une fois l'organisation du tumbling terminée, soit une fois que les classements finaux sont établis et envoyés. Les données relatives aux juges ne sont pas conservées. Les données relatives aux club, soit

leurs personnes de contact, sont conservées dans le but de promouvoir le tumbling lors des années suivantes.

Pour toute question complémentaire sur la conservation des données, vous pouvez vous adresser à l'adresse mail suivante : tumbling@leprogresgym.be

Vous disposez, conformément à la loi en vigueur, de la possibilité d'accéder à vos données. Ces données étant conservées dans un (ou plusieurs) fichiers non accessible(s) publiquement, vous pouvez faire une demande de consultation à l'adresse mail : tumbling@leprogresgym.be

Nous vous transmettrons les informations vous concernant dans le cas où nous aurons pu vérifier l'identité du demandeur.

Les données concernant les participants, juge ou personne de contact ne sont pas conservées en cas de décès. Une fois l'information vérifiée parvenue à notre secrétariat, les données seront supprimées et ne seront plus conservées. Les photos et vidéos prises lors des éventuelles éditions précédentes seront toujours consultables par les clubs mais elles ne seront plus utilisées dans un but de promotion du tumbling. La famille peut demander la suppression des photos et vidéos dans lesquelles le défunt apparaît en premier plan.

Chaque personne concernée par ce règlement peut exercer son droit à l'oubli. Ce droit peut s'appliquer à l'ensemble des données la concernant. Dans le cas des photos et vidéos, sont concernées les photos et vidéos où la personne apparaît au premier plan. Ce droit peut se faire valoir par voie électronique à l'adresse mail suivante : tumbling@leprogresgym.be

Nous pouvons être amenés à contrôler l'exactitude de vos données dans la finalité du bon déroulement du tumbling. Cela se limitera à un échange oral le(s) jour(s) de la rencontre.

Nous nous réservons le droit de modifier à tout moment le présent règlement. Si vos données sont concernées, vous en serez notifiés, soit directement par voie électronique, soit via la personne de contact qui prend pleinement la responsabilité de transmettre cette modification.

Vous disposez du droit de porter réclamation auprès de la commission de la protection de la vie privée si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés. Les coordonnées de la Commission de la protection de la vie privée sont les suivantes :

35 Rue de la Presse , 1000 Bruxelles

Tél : 022/74.48.00

commission@privacycommission.be